 Linéaire de haies et d'alignements d'arbres préservés au titre de l'article L-123-1.7 du code de l'urbanisme et dont l'arrachage et la destruction sont soumis à une déclaration préalable auprès du Maire de la Commune

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE : BEAUFORT

P.L.U

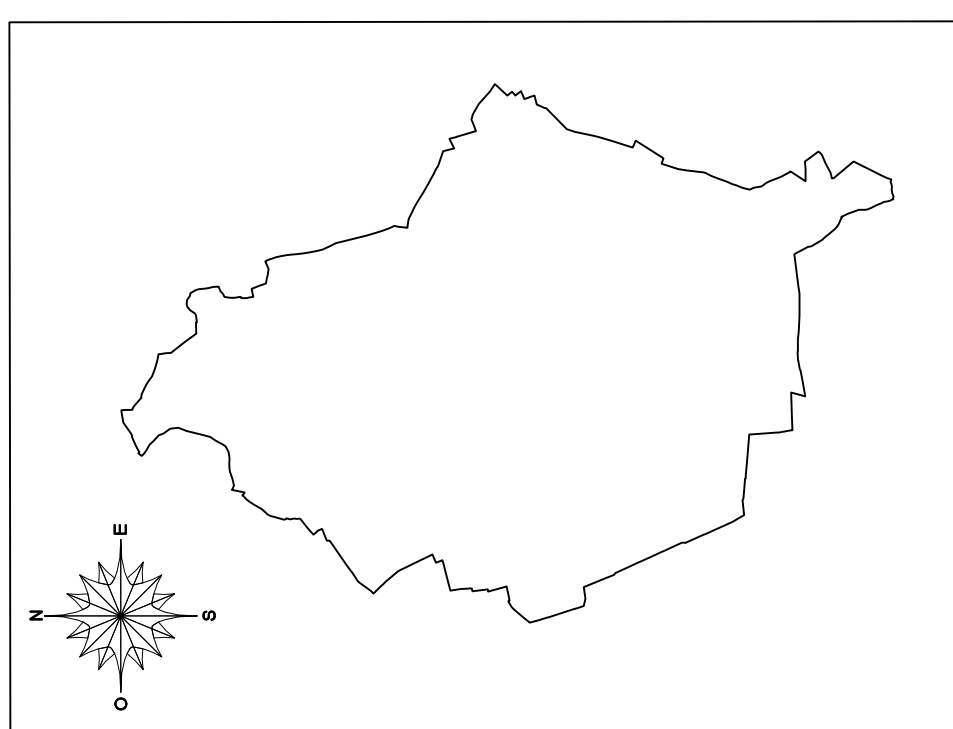
Déc. 2009

échelle: 1/5000

PLAN DE ZONAGE
Maillage bocager

Haies et alignements d'arbres

Approbation le :



TRACÉS URBAINS SARL
ARCHITECTURE-URBANISME-PAYSAGE
25,rue de l'Ambroisie 75012 Paris
tél: 01 43 46 28 15 fax: 01 43 46 28 18
e-mail: tracesur@club-internet.fr